

Sommaire de l'examen de projet d'EDC : Projet de la mine de cuivre Oyu Tolgoi

Description du projet	Projet de la mine de cuivre Oyu Tolgoi
Parrain	Turquoise Hill Resources Ltd.
Pays	Mongolie
Catégorie de projet	A
Exportateur canadien	Turquoise Hill Resources Ltd.
Description des biens d'équipement et services	Cuivre
Produit d'EDC	Financement avec recours limité
Date de publication sur le site Web d'EDC (jj-mm-aaaa)	20/08/2012
Date de la signature (jj-mm-aaaa)	15/12/2015

Catégorie du projet

Le Projet Oyu Tolgoi est situé à environ 550 kilomètres au Sud d'Oulan-Bator, la capitale de la Mongolie. Il concerne l'exploitation d'un des plus importants gisements de cuivre et d'or au monde, lequel compte environ 40 milliards de livres de cuivre, 20 millions d'onces d'or ainsi que des réserves d'argent et de molybdène, durant une durée de vie initiale de 40 ans. Turquoise Hill Resources Ltd. (anciennement Ivanhoe Mines Ltd.)ⁱ détient 66 % du Projet et Erdenes Oyu Tolgoi LLCⁱⁱ en détient 34 %; l'entreprise Rio Tinto, elle, agit à titre de promoteur et d'exploitant minier. EDC classe le Projet dans la catégorie A (voir les définitions des catégories [ici](#), sous « D3. Divulgence d'information de nature environnementale et sociale »).

Résumé de l'examen d'EDC

Après avoir examiné le Projet conformément à la *Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale* et aux *Principes de l'Équateur*, EDC a conclu que le Projet respecte les exigences environnementales applicables du pays et les *Principes de l'Équateur*. Pour arriver à cette conclusion, la Société a examiné le rapport d'évaluation des incidences environnementales et sociales du Projet, divers rapports de contrôle préalable indépendants et les plans de gestion du projet.

Liste non exhaustive des principaux enjeux environnementaux et sociaux associés au Projet et des mesures d'atténuation examinés par EDC

Biodiversité : Le Projet se situe dans le désert de Gobi, une zone caractérisée par des conditions arides, une pénurie d'eau ainsi qu'une faune et une flore comprenant de nombreuses espèces menacées à l'échelle nationale ou internationale. Parmi ces dernières, notons l'âne sauvage d'Asie (ou khulan), la gazelle à goitre et diverses plantes rares comme le *Chesniella mongolica*. La mine, les installations auxiliaires et les infrastructures linéaires (p. ex., routes et lignes de transport) pourraient avoir des conséquences sur les habitats et les déplacements de certaines espèces.

Mesures d'atténuation prévues : Les partenaires du Projet ont élaboré une stratégie globale de la biodiversité, décrite dans le *Programme d'évaluation et de surveillance de la biodiversité*, laquelle comprend des mesures d'atténuation, de surveillance et de compensation à instaurer sur place. Pour pallier les effets résiduels du Projet et respecter leurs engagements, ils ont également rédigé un *Plan de gestion des mesures compensatoires* qui détaille l'approche à adopter pour appliquer et maintenir diverses stratégies de compensation et, ainsi, limiter davantage les répercussions de la mine sur les principales espèces menacées.

Ressources en eau (services écosystémiques) : Le Projet pourrait avoir des conséquences directes sur les eaux de surface et les eaux souterraines de la zone visée. L'approvisionnement en eau de la mine se fait dans le bassin Gunii Hooloi, un aquifère en eau profonde coupé des puits d'eau souterraine peu profonde généralement utilisés par les gardiens de troupeau locaux. L'excavation de la mine et la création des dépôts de débris ont nécessité le détournement de la rivière Undai et le déplacement de la source Bor Ovoo, un point d'eau important pour les gardiens de troupeau et leur famille.

Mesures d'atténuation prévues : Les partenaires du Projet ont pris diverses mesures pour perturber le moins possible les eaux de surface et les eaux souterraines de la région. Ainsi, ils se sont engagés à créer un canal de dérivation fonctionnel pour la rivière Undai et à rétablir la source Bor Ovoo en aval, à l'extérieur du périmètre de la mine, afin que les gardiens de troupeau et les animaux sauvages y aient accès. Ces engagements ainsi que d'autres mesures d'atténuation et de surveillance – dont le *Programme participatif de surveillance des ressources en eau* mené par les villageois et le *Programme d'évaluation et de surveillance de l'altération des eaux et de ses conséquences sur la flore, la qualité des pâturages et l'écosystème de base* – sont consignés dans le *Plan de gestion des ressources en eau* du Projet.

Acquisition de terrains, réinstallation et déplacement économique : Étant donné la vaste étendue de sol nécessaire, les partenaires du Projet ont procédé à la réinstallation de dix ménages en 2004 à l'extérieur de la zone minière. Par ailleurs, de 2011 à 2013, le Projet a forcé le déplacement économique de 89 familles à cause de la construction d'installations auxiliaires (p. ex., aéroport international, ligne électrique de 220 kV jusqu'à la Chine et canalisation d'alimentation dans le bassin Gunii Hooloi).

Mesures d'atténuation prévues : Dans le cadre de l'ancien programme de réinstallation, les partenaires du Projet ont indemnisé les dix ménages à qui une réinstallation a été imposée afin de compenser la perte de leurs camps d'hiver et de leurs pâturages. L'entente comprenait également la construction de nouveaux abris d'hiver pour le bétail, une aide pour les animaux ainsi que des bourses d'études, des offres d'emplois et de la formation supplémentaire pour les membres des familles. Un plan de réinstallation complet a été officialisé en 2011 grâce aux efforts d'un groupe de travail sur l'indemnisation, dont le rôle était de définir les répercussions des déplacements économiques sur les ménages et de négocier des mesures d'indemnisation et de soutien. Les mesures d'indemnisation liées au déplacement économique comprenaient de l'aide financière pour l'éducation des enfants du secondaire ainsi que des occasions de travail et de formation. Puisque la majorité de l'aide financière a déjà été distribuée aux familles touchées, le programme se concentre maintenant sur la mise en place d'activités de restauration des moyens de subsistance et de programmes de soutien aux gardiens de troupeau de la région du Khanbogd – notamment le *Programme de gestion durable des pâturages* et le *Programme d'amélioration des moyens de subsistance des gardiens de troupeau*. Le suivi du programme se fait au moyen du *Plan de mobilisation des parties intéressées* et du mécanisme de traitement des plaintes des villageois.

Documentation examinée

Voici une liste indicative des principaux documents examinés conformément à la *Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale* actuelle :

1. *Système de gestion environnementale et sociale*
2. *Plan de gestion environnementale et sociale* (OT-10-PLN-0003, septembre 2013)
3. *Plan de surveillance de la qualité de l'air* (OT-10-E2-PLN-0002-E, décembre 2013)
4. *Plan de gestion de la biodiversité* (OT-10-E9-PLN-1001, octobre 2013)

5. *Plan de gestion de la santé, sécurité et sûreté des communautés* (OT-10-PLN-0001, publié le 26 septembre 2013)
6. *Plan de fermeture de la mine* (juin 2012)
7. *Plan de gestion de l'utilisation des sols* (OT-10-E9-PLN-0001-E, septembre 2013)
8. *Plan de mobilisation des parties intéressées* (OT-05-PLN-0001, septembre 2013)
9. *Plan d'action sur la réinstallation* (RD-10-PLN-0006-E, septembre 2015)
10. *Plan d'action environnemental et social* (2015)
11. *Plan d'action sur la biodiversité* (2015)
12. *Plan de gestion des ressources en eau* (OT-10-E10-PLN-0001-E, septembre 2013)
13. Rapports de vérification et de visite des lieux de l'IESC (2013 à 2015)

L'intégralité de l'évaluation des incidences environnementales et sociales (EIES) ainsi que de la documentation connexe est accessible sur le site Web OT.mn (en anglais seulement).

Normes environnementales et sociales applicables de la Société financière internationale (IFC) utilisées par EDC (en plus des critères du pays d'accueil)

- Norme de performance 1 : Système d'évaluation et de gestion sociale et environnementale
- Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
- Norme de performance 3 : Prévention et réduction de la pollution
- Norme de performance 4 : Santé, sûreté et sécurité des communautés
- Norme de performance 5 : Acquisition de terrains et réinstallation involontaire
- Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion viable des ressources naturelles
- Norme de performance 8 : Patrimoine culturel

EDC a également tenu compte des dimensions pertinentes des *Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales* (avril 2007) et des *Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour l'exploitation minière* (décembre 2007) de la Banque mondiale.

ⁱ Turquoise Hill Resources Ltd. est détenue majoritairement (51 %) et contrôlée par Rio Tinto PLC, chef de file mondial du secteur minier qui agit à titre d'exploitant de la mine.

ⁱⁱ Erdenes Oyu Tolgoi LLC est détenue en propriété exclusive par le gouvernement de la Mongolie.